

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 20
- votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq le 8 du mois de décembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Dates de convocation : 25/11/2025 (finances) & 2/12/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, GENOUD Monique, DOMBRAT Philippe, HERITEAU Annelise, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(S) EXCUSES :

MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, GIRAULT Jean-Michel a donné procuration à NAVILLE Yannick, GILIBERT Pierre, DEHEDIN José, MARSAN Christelle, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Yannick NAVILLE

D2025_120815

OBJET : Part des frais de garde inclus dans la facturation cantine

Rapporteur : Christèle LAVY

Les frais de garde des enfants de moins de 6 ans donnent lieu à un crédit d'impôts pour les parents. Celui-ci s'applique notamment aux frais de garde inclus dans le coût du repas pris au restaurant scolaire, à condition que ces derniers soient clairement énoncés sur la facture.

Afin de prendre en compte la demande de plusieurs parents et leur permettre de déclarer les frais d'encadrement inclus dans le coût du repas qui leur est facturé, il vous est demandé de vous prononcer sur la proposition suivante : indiquer sur la facture le pourcentage relatif aux frais de garde sur le tarif payé par les parents selon le mode de calcul suivant.

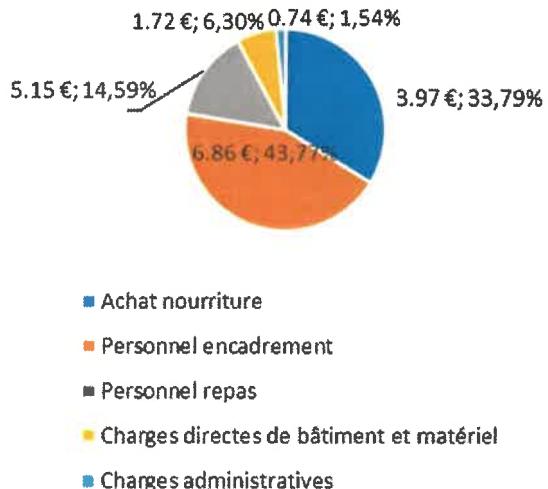
Le calcul est basé sur les dépenses de l'exercice 2024. Le coût direct d'un repas est de 11.75 € réparti comme suit :

DEPENSES	2024	Par repas	
Achats de repas et pain	212 530	3.97 €	Sont inclus les personnel extérieurs, Fol et mairie directement rattachés au service cantine. Petits équipements, fournitures Location portakabin St Didier et électroménager+réparations/ énergie portail famille et logiciel facturation et investissements
Charges de personnel	367 037	6.86 €	
Charges directes	1 772	0.03 €	
Charges de bâtiment et matériel	37 844	0.71 €	
Charges Diverses (assurance, affranchiss, tél...)	9 701	0.18 €	
TOTAL DEPENSES	628 884	11.75 €	

Il est proposé de convenir que sur une pause méridienne de 2h00, 30 minutes sont dédiées au repas et 1h30 à la pause nécessitant un encadrement. Ainsi, les charges de personnel seraient pour 25 % liées au moment du repas et 75% à l'encadrement.

La répartition du coût repas serait donc la suivante :

Coût 2024 par repas; pourcentage



Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'annotation sur les factures de cantine de la mention « dont 43.77% de frais d'encadrement ».

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

- D'approuver l'annotation sur les factures de cantine de la mention « dont 43.77% de frais d'encadrement ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER



Le secrétaire,

Yannick NAVILLE